

**REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2023**



1. Le challenge est établi sur les 7 communes l'entité sonégienne.
2. Pour être classé dans le challenge, chaque coureur doit avoir participé à au moins 8 **courses** (excepté la Corrida du Marché de Noël) et **seuls les 8 meilleurs résultats de toutes les courses seront pris en compte.**
3. En cas d'ex æquo, le sportif ayant participé au plus grand nombre de courses sera le gagnant.
4. Le calcul des points se fera de la façon suivante :

$$1000 - ((1000/\text{nbr participants}) \times (\text{place} - 1))$$

L'addition sera faite des 8 meilleurs coefficients pour chaque concurrent.
Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de points.

5. Les catégories sont les suivantes :

Enfants nés en 2011 et plus
Espoirs nés en 2005 à 2010
Jeunes filles nées en 2005 à 2010
Séniors nés en 1984 à 2004
Dames nées en 1989 à 2004
Vétérans 1 nés en 1974 à 1983
Aînées 1 nées en 1979 à 1988
Vétérans 2 nés en 1964 à 1973
Aînées 2 nées en 1969 à 1978
Vétérans 3 nés en 1954 à 1963
Aînées 3 nées en 1968 et moins
Vétérans 4 nés en 1953 et moins

(Les catégories tiennent compte de l'année de naissance et non du jour et mois de la date de naissance).

Pour le 5km, seul les catégories de jeunes et une catégorie adulte seront attribuées (2004 et avant pour les Hommes et les Dames)

6. le sportif qui souhaite effectuer le parcours en **MARCHANT** pourra le faire **MAIS** devra se présenter sur la ligne de départ en même temps que les joggeurs et devra également terminer la course dans un délai temps imparti avec le chronométrateur mais fixé par les organisateurs.

**REGLEMENT
CHALLENGE DE L'ENTITE SONEGIENNE
2023**

7. Une tombola sera attribuée pour les participants qui auront au moins 8 courses le jour de la Corrida du Marché de Noël.

8. Le port du dossard de manière visible, à l'arrivée, est obligatoire, sous peine de nullité de la participation.